



Comment faire pour un divorce a l'amiable

Par **jean**, le **22/04/2008** à **10:59**

Bonjour

Je dois divorcer avec ma femme et je ne sais pas du tout comment faire qui voir et comment ça se passe nous sommes d'accord tous les deux, nous voudrions un divorce à l'amiable
Et voudrais savoir les honoraires d'un avocat car niveau finance nous sommes un peu juste

Par **jeetendra**, le **22/04/2008** à **11:20**

bonjour, dans votre cas vous pourrez opter pour un divorce par consentement mutuel, simple et rapide (un an en moyenne), articles 230 et 232 du Code Civil, chacun des époux pourra choisir son avocat ou un avocat commun, cette dernière option implique que les époux se soient entendus sur l'ensemble des conséquences du divorce, en cas de désaccord des époux en cours de procédure, l'avocat commun ne pourra plus les défendre, cordialement